



Ariège

MADAME LA PREFETE DE L ARIEGE
HOTEL DE PREFECTURE DE L ARIEGE
2 Rue de la Préfecture Préfet Claude Grignau
09000 FOIX

Réf 2015_07_033 JC/PC

Foix, le Vendredi 24 Juillet 2015

Madame la Préfète,

Permettez-moi tout d'abord de vous souhaiter, au nom de l'ensemble des Artisans du Bâtiment de l'Ariège, la bienvenue dans notre département. Soyez persuadée que nous serons toujours à vos côtés pour permettre à notre territoire de s'engager dans l'avenir avec détermination et responsabilité.

C'est malheureusement l'exaspération, pour ne pas dire la colère, qui est à l'origine de cette première démarche.

Dans le cadre de la convention départementale pour la lutte contre le travail clandestin (signé avec votre prédécesseur, l'UT de la DIRECCTE et les autres partenaires), nous avons transmis une fiche de signalement pour la présence de véhicules et de main d'œuvre étrangères sur un chantier de l'OPH de l'Ariège à Amplaing 09400.

Selon les services de contrôle, ce chantier a été contrôlé 3 fois (dont 1 CODAF) et aucune infraction liée au travail clandestin n'a été relevée, seules quelques recommandations ont été faites en matière de sécurité et du travail en hauteur (apparemment sans contraventions).

Ces mêmes services nous ont informés qu'ils venaient (le 16 juillet 2015) de recevoir des déclarations de travailleurs détachés concernant l'entreprise DSA Midi-Pyrénées SAS (31 TOULOUSE), titulaire du marché façade et isolation thermique extérieure pour deux entités étrangères:

- Entreprise FETCHA du Portugal pour 4 salariés du 1er juillet au 31 juillet 2015
- Entreprise MAH RENT (travail temporaire) basée en HONGRIE

Je n'ai aucune information sur des contrôles effectués en vérification de ces deux entreprises.

Nous ignorons, si dans le premier cas (Entreprise Fetcha), le client final (OPH de l'Ariège) a accepté le sous-traitant comme l'impose le code des marchés publics, et s'il est au courant de ces pratiques.

S'il semblerait que le droit soit respecté dans cette affaire, vous me permettrez de l'aborder du point de vue de la morale, des enjeux socio-économiques et de l'équité, mot auquel vous êtes visiblement attachée, au vue de votre première allocution officielle dans notre département.

Comment peut-on accepter, qu'un organisme public, comme l'OPH de l'Ariège, réalise des logements sociaux avec des financements publics qui allient de la fiscalité, des cotisations sociales et d'autres enveloppes publiques, en laissant de

telles pratiques s'exercer sur ses chantiers et dont on en connaît les conséquences en termes :

- De retombées fiscales
- De cotisations sociales
- De cotisations pour le financement de la prévention (médecine du travail, OPPBTP, etc.....)
- D'emploi, donc là aussi cotisations, coût du chômage, etc....
- Mais aussi de pouvoir d'achat des ménages lié à ce secteur, sans parler du si fragile équilibre socio-économique de notre département.

Loin de nous, l'idée de stigmatiser les travailleurs étrangers ou les entreprises qui ne cherchent sûrement qu'à survivre dans le contexte économique européen actuel.

Il est temps que nous posions les problèmes avec honnêteté et responsabilité.

Comment nos dirigeants veulent-ils que nos entreprises (et notamment les TPE qui représentent la très grande majorité d'entre elles, tant en nombre qu'en emploi), réussissent le tour de force de répondre aux attentes en termes d'emplois, d'apprentissage, d'investissement, de précarité énergétique, de développement durable, d'éco conditionnalité, en un mot, de compétitivité, tout en respectant une « foultitude » de règles administratives, financières, techniques, juridiques et sociales avec, en plus, des conditions de concurrence absolument déloyales :

- Main d'œuvre détachée (légale ou pas)
- La micro-entreprise (Ancien régime auto-entrepreneur) : TVA, niveau de déclarations par rapport à l'activité réelle, structuration en pool pour prendre des marchés à plusieurs, salariat déguisé pour certaines entreprises de la promotion immobilière. Sans parler de l'affaiblissement des recettes fiscales et des régimes de santé et de retraite.
- Pratiques de certaines entreprises « dites d'insertion » pour pratiquer des prix 20 à 30% en dessous du marché.

Sur ce dernier point, cela fait des années que la CAPEB de l'Ariège interroge les acteurs de l'insertion sur les pratiques d'une entreprise d'insertion qui est aujourd'hui un vrai « système ». La meilleure façon de poser le problème est simple :

- Comment expliquer que seule cette entreprise (présente sur le chantier de l'OPH de l'Ariège à Amplaign), connaît un essor considérable (+100% de masse salariale en 2 ou 3 ans), alors que toutes les autres, petites ou grandes, perdent de l'effectif et des parts de marché.
- Une autre clef consiste à comparer ses parts de marché publics sur le Pays d'Olmes et sur le département, par rapport à ce qu'elle représente dans la branche (une entreprise sur 1736 du département et selon nos sources environ 24 salariés sur les 1792 salariés actuels).

Souvent, on nous oppose que cette entreprise possède un savoir-faire spécifique et qu'elle répond qualitativement aux exigences des maîtres de l'ouvrage.

Pour notre part, et au vu des réalisations visibles par tous, les entreprises qui sont régulièrement voire systématiquement écartées de ces marchés, possèdent à minima autant de compétences et de références avérées que celle-ci. Quant aux retombées de l'insertion, la seule fois où on nous a donné les renseignements en CDIAE sur les sorties « positives », après vérification, il ne s'agissait que de fausses déclarations (pour lesquelles il n'y a eu aucune suite !).

D'un point de vue qualitatif, nous ne sommes ni en mesure, ni dans un débat de jugement de compétence, et seuls, des services faisant autorité peuvent se prononcer dans ce domaine.

Dans un premier temps et dans l'attente de réponses, nous avons exclu de porter ce débat dans les médias, préférant revenir une dernière fois vers les acteurs et les décideurs locaux pour qu'ils prennent toute la mesure de cette situation qui n'a que trop duré.

Comme vous pouvez le constater, nous sommes aujourd'hui collectivement en proie à un sentiment de « révolte » devant autant de contradictions et surtout d'injustice face aux contraintes que l'on nous impose dans cette période qui est la pire crise économique du secteur depuis de nombreuses décennies.

Il faut également préciser que de nombreuses mesures législatives de libéralisation des marchés sont compensées, pour

nous rassurer, par des mesures de contrôle ou de vérification. Nous citerons le travail clandestin, le contrôle des micro-entreprises, la décennale, l'inscription au RM et la vérification des qualifications par exemple.

Mais dans la réalité, les services de contrôle de proximité ont vu une baisse de 50% des effectifs et ne sont donc plus en mesure de faire face et l'impunité gagne du terrain.

Toute personne sensée et objective comprendra aisément que notre secteur et plus largement notre économie sont aujourd'hui au bord du gouffre et tous les indicateurs socio-économiques sont dans le rouge.

Toutefois, à la CAPEB, nous ne nous sommes jamais laissé envahir par la fatalité et l'impuissance.

Si aujourd'hui la situation est d'une très grande gravité, il est encore temps d'agir.

Pour cela, il est indispensable que l'Etat, ses services, les collectivités territoriales et l'ensemble des partenaires économiques travaillent, décident et réfléchissent pour que tout soit mis en œuvre pour sauver notre modèle sociétal et nos territoires.

Nous avons tous le pouvoir d'être intelligents, justes et ambitieux.

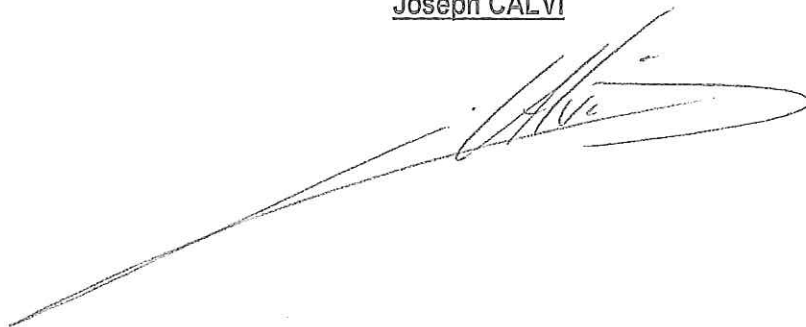
Sur ces dossiers en particulier et sur ces problématiques plus générales, nous attendons des réponses précises, des décisions concrètes et des actes forts.

Cette démarche fera l'objet de plusieurs courriers : OPH de l'Ariège, Conseil Général, UT Direccte, Députés de l'Ariège, Sénateur de l'Ariège, Président National de la CAPEB.

Je sais que mon collègue et ami, Jean-Luc MIROUZE, Président de l'UPA de l'Ariège qui rassemble l'ensemble de nos organisations professionnelles de l'Artisanat, ne manquera pas de vous adresser en temps utile une proposition de rencontre pour échanger sur l'ensemble des sujets qui touchent notre secteur représentant 40% de l'économie du département.

Dans l'attente du plaisir de notre prochaine rencontre, je vous prie d'agréer, Madame la Préfète, l'expression de ma plus parfaite considération.

Le Président
Joseph CALVI

A large, stylized handwritten signature in black ink, likely belonging to Joseph Calvi, extending from the right towards the left across the page.



Ariège

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'ARIÈGE
Monsieur le Président
Hôtel du Département
5 Avenue Jean Monnet Cap de la Ville
09000 FOIX

Réf 2015_07_036 JC/PC

Foix, le Vendredi 24 Juillet 2015

Monsieur le Président,

Dans le cadre de la convention départementale pour la lutte contre le travail clandestin (signé notamment avec la préfecture, et l'UT de la DIRECCTE), nous avons transmis une fiche de signalement pour la présence de très nombreux véhicules et de main d'œuvre étrangères sur un chantier de l'OPH de l'Ariège à Amplaing, dont six Elus du Conseil Départemental siègent au conseil d'administration.

Selon les services de contrôle, ce chantier a été contrôlé 3 fois (dont 1 CODAF) et aucune infraction liée au travail clandestin n'a été relevée, seules quelques recommandations ont été faites en matière de sécurité et du travail en hauteur. Ces services de contrôle, nous ont informés qu'ils venaient de recevoir des déclarations de travailleurs détachés à la demande de l'entreprise DSA Midi-Pyrénées SAS, titulaire du marché façade et isolation thermique extérieure.

Il s'agirait d'une entreprise du Portugal pour 4 salariés, et d'une entreprise de travail temporaire basée en Hongrie. Je vous parle bien sûr sous réserve que ces renseignements soient exacts et ces situations avérées.

Nous ne savons également pas si l'OPH de l'Ariège est, comme le prévoit l'ensemble des textes concernant les marchés publics et la maîtrise d'ouvrage public au courant de ces situations.

S'il semblerait que le droit soit respecté dans cette affaire, vous me permettez de considérer tout cela du point de vue de la morale, des enjeux socio-économiques et de l'équité.

Comment peut-on accepter, à l'heure où le secteur du BTP traverse sa plus grave crise depuis de nombreuses décennies, qu'un organisme public, comme l'OPH de l'Ariège, réalise des logements sociaux avec des financements publics provenant de la fiscalité et des cotisations diverses, en laissant de telles pratiques s'exercer sur ses chantiers et dont on en connaît les conséquences :

- Absence de retombées fiscales
- Absence de cotisations sociales
- Absence de cotisations pour le financement de la prévention (médecine du travail, OPPBTP, etc.....)
- Destruction des emplois dans nos entreprises, et donc sur nos territoires.

Et bien d'autres conséquences sur le si fragile équilibre socio-économique de notre département.

Loin de nous, l'idée de stigmatiser les entreprises et les travailleurs étrangers qui ne cherchent sûrement qu'à survivre dans un contexte économique européen au bord de l'implosion.

Il nous paraît indispensable que chaque acteur économique public, privé, professionnel ou institutionnel prennent en compte les problématiques de notre pays et de nos territoires, chaque fois qu'ils décident ou qu'ils laissent faire ce type

2 Bis Rue Jean Moulin BP 10133 09003 FOIX CEDEX Tél 05 34 09 81 82 Fax 05 61 02 91 11 contact@upa09.fr

Métiers du Bâtiment pour tous les Corps d'État

www.capeb09.fr

Nos sites internet pour tout savoir : Actualité, Agenda, Formations professionnelles

Réglementation Fiscale, Sociale, Technique Professionnelle et Juridique



de pratique.

Dans cette affaire, un client public profite (peut-être) du fait qu'une prestation a été devisée moins chère grâce à ce montage et une entreprise accède à ce marché en proposant un prix qu'aucune autre utilisant la main d'œuvre au coût légal de notre pays pouvait concurrencer.

Avec les administrateurs de l'OPH de l'Ariège, vous êtes aussi nos élus territoriaux, et vous connaissez les besoins d'emplois de notre département si cruellement touché.

Comme vous le savez, nos dirigeants souhaitent que nos entreprises (et notamment les TPE qui représentent la grande majorité d'entre elles), réussissent le tour de force de répondre aux attentes sociétales en termes d'emploi, d'apprentissage, d'investissement, de précarité énergétique, de développement durable, d'éco-conditionnalité, en un mot, de compétitivité tout en respectant une « foultitude » de règles administratives, financières, techniques, juridiques et sociales avec, en plus, des conditions de concurrence absolument déloyale (main d'œuvre détachée légale ou pas, micro-entreprise, pratique des entreprises « dites d'insertion » qui affichent des prix de 20 à 30% en dessous du marché).

Sur ce dernier point, cela fait des années que la CAPEB de l'Ariège interroge les acteurs de l'insertion sur les pratiques d'une entreprise d'insertion qui est aujourd'hui un vrai « système ». La meilleure façon de poser le problème est simple :

Comment expliquer que seule cette entreprise (présente sur le chantier de l'OPH de l'Ariège à Amplaing), connaît un essor considérable (+100% de masse salariale en 2 ou 3 ans), alors que toutes les autres, petites ou grandes, perdent de l'effectif et des parts de marché. Nous avons d'ailleurs demandé à la préfecture de mesurer objectivement les parts de marché public sur le Pays d'Olmes et sur le département pris par cette entreprise en rapport à ce qu'elle représente dans la branche (Une entreprise sur 1736 et, selon nos sources, environ 24 salariés sur les 1792 salariés du BTP actuel dans notre département).

Souvent, on nous oppose que cette entreprise possède un savoir-faire spécifique et qu'elle répond qualitativement aux exigences des maîtres de l'ouvrage.

D'un point de vue qualitatif, nous ne sommes ni en mesure, ni dans un débat de jugement des compétences, mais vous-même en tant que client vous êtes en mesure de répondre à cette question. Pour notre part, et au vu des réalisations visibles par tous, les entreprises qui sont régulièrement voire systématiquement écartées de ces marchés, possèdent à minima autant de compétences et de références avérées que celle-ci. Quant aux retombées de l'insertion, la seule fois où on nous a donné les renseignements en CDIAE sur les sorties « positives », après vérification, il ne s'agissait que de fausses déclarations (pour lesquelles il n'y a eu aucune suite !).

Dans un premier temps, et dans l'attente de réponses, nous avons exclu de porter ce débat dans les médias, préférant revenir une dernière fois vers les acteurs et les décideurs locaux pour qu'ils prennent toute la mesure de cette situation qui n'a que trop duré.

Toute personne sensée et objective comprendra aisément que notre secteur et plus largement notre économie, sont aujourd'hui au bord du gouffre et tous les indicateurs socio-économiques sont dans le rouge. Mais il est encore temps d'agir.

Pour cela, il est indispensable que l'Etat, ses services, les collectivités territoriales et l'ensemble des partenaires sociaux-économique travaillent, décident et réfléchissent pour que tout soit mis en œuvre pour sauver notre modèle sociétal et nos territoires.

Nous avons tous le pouvoir d'être intelligents, justes et ambitieux.

Dans l'attente, je reste à votre disposition et je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Président
Joseph CALVI



ENVOYE le 28/7/2015



Ariège

OPH DE L ARIEGE
Monsieur le Président
23 Bis , Avenue de Ferrières
09002 FOIX CEDEX 09

Réf 2015_07_034 JC/PC

Foix, le Vendredi 24 Juillet 2015

Monsieur le Président,

Dans le cadre de la convention départementale pour la lutte contre le travail clandestin (signé notamment avec la préfecture, et l'UT de la DIRECCTE), nous avons transmis une fiche de signalement pour la présence de très nombreux véhicules et de main d'œuvre étrangères sur un de vos chantiers à Amplaing.

Selon les services de contrôle, ce chantier a été contrôlé 3 fois (dont 1 CODAF) et aucune infraction liée au travail clandestin n' a été relevée, seules quelques recommandations ont été faites en matière de sécurité et du travail en hauteur.

Ces services de contrôle, nous ont informés qu'ils venaient de recevoir des déclarations de travailleurs détachés à la demande de l'entreprise DSA Midi-Pyrénées SAS, titulaire du marché façade et isolation thermique extérieure.

Il s'agirait d'une entreprise du Portugal pour 4 salariés, et d'une entreprise de travail temporaire basée en Hongrie.

Je vous parle bien sûr sous réserve que ces renseignements soient exacts et ces situations avérées.

Nous ne savons également pas si vous êtes, comme le prévoit l'ensemble des textes concernant les marchés publics et la maîtrise d'ouvrage public au courant de ces situations.

S'il semblerait que le droit soit respecté dans cette affaire, vous me permettez de considérer tout cela du point de vue de la morale, des enjeux socio-économiques et de l'équité.

Comment peut-on accepter, à l'heure où le secteur du BTP traverse sa plus grave crise depuis de nombreuses décennies, qu'un organisme public, comme l'OPH de l'Ariège, réalise des logements sociaux avec des financements publics provenant de la fiscalité et des cotisations diverses, en laissant de telles pratiques s'exercer sur ses chantiers et dont on en connaît les conséquences :

- Absence de retombées fiscales
- Absence de cotisations sociales
- Absence de cotisations pour le financement de la prévention (médecine du travail, OPPBTP, etc.....)
- Destruction des emplois dans nos entreprises, et donc sur nos territoires.

Et bien d'autres conséquences sur le si fragile équilibre socio-économique de notre département.

Loin de nous, l'idée de stigmatiser les entreprises et les travailleurs étrangers qui ne cherchent sûrement qu'à survivre dans le contexte économique européen au bord de l'implosion.

2 Bis Rue Jean Moulin BP 10133 09003 FOIX CEDEX Tél 05 34 09 81 82 Fax 05 61 02 91 11 contact@upa09.fr

Métiers du Bâtiment pour tous les Corps d'État

www.capeb09.fr

Nos sites internet pour tout savoir : Actualité, Agenda, Formations professionnelles
Réglementation Fiscale, Sociale, Technique Professionnelle et Juridique



Il nous paraît indispensable que chaque acteur économique public, privé, professionnel ou institutionnel prennent en compte les problématiques de notre pays et de nos territoires, chaque fois qu'ils décident ou qu'ils laissent faire ce type de pratique.

Dans cette affaire, un client public profite (peut-être) du fait qu'une prestation a été devisée moins chère grâce à ce montage et une entreprise accède à ce marché en proposant un prix qu'aucune autre utilisant la main d'œuvre au coût légal de notre pays pouvait concurrencer.

Comme beaucoup d'autres administrateurs de l'OPH de l'Ariège, vous êtes aussi un de nos élus territorial, et vous connaissez les besoins d'emplois de notre département si cruellement touché.

Comme vous le savez, nos dirigeants souhaitent que nos entreprises (et notamment les TPE qui représentent la grande majorité d'entre elles), réussissent le tour de force de répondre aux attentes en termes d'emplois, d'apprentissage, d'investissement, de précarité énergétique, de développement durable, d'éco-conditionnalité, en un mot, de compétitivité tout en respectant une « foultitude » de règles administratives, financières, techniques, juridiques et sociales avec, en plus, des conditions de concurrence absolument déloyale (main d'œuvre détachée légale ou pas, micro-entreprise, pratique des entreprises « dites d'insertion » qui affichent des prix de 20 à 30% en dessous du marché).

Sur ce dernier point, cela fait des années que la CAPEB de l'Ariège interroge les acteurs de l'insertion sur les pratiques d'une entreprise d'insertion qui est aujourd'hui un vrai « système ». La meilleure façon de poser le problème est simple : Comment expliquer que seule cette entreprise (présente sur le chantier de l'OPH de l'Ariège à Amplaing), connaît un essor considérable (+100% de masse salariale en 2 ou 3 ans), alors que toutes les autres, petites ou grandes, perdent de l'effectif et des parts de marché.

Nous avons d'ailleurs demandé à la préfecture de mesurer objectivement les parts de marché public sur le Pays d'Olmes et sur le département pris par cette entreprise en rapport à ce qu'elle représente dans la branche (Une entreprise sur 1736 et, selon nos sources, environ 24 salariés sur les 1792 salariés du BTP actuel dans notre département).

Souvent, on nous oppose que cette entreprise possède un savoir-faire spécifique et qu'elle répond qualitativement aux exigences des maîtres de l'ouvrage.

D'un point de vue qualitatif, nous ne sommes ni en mesure, ni dans un débat de jugement des compétences, mais vous-même en tant que client vous êtes en mesure de répondre à cette question. Pour notre part, et au vu des réalisations visibles par tous, les entreprises qui sont régulièrement voire systématiquement écartées de ces marchés, possèdent à minima autant de compétences et de références avérées que celle-ci. Quant aux retombées de l'insertion, la seule fois où on nous a donné les renseignements en CDIAE sur les sorties « positives », après vérification, il ne s'agissait que de fausses déclarations (pour lesquelles il n'y a eu aucune suite !).

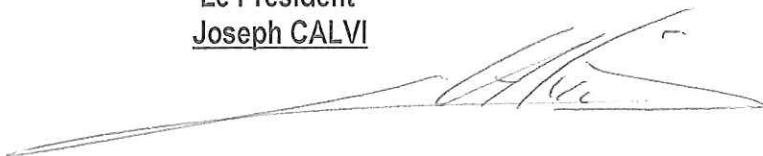
Dans un premier temps, et dans l'attente de réponses, nous avons exclu de porter ce débat dans les médias, préférant revenir une dernière fois vers les acteurs et les décideurs locaux pour qu'ils prennent toute la mesure de cette situation qui n'a que trop duré.

Toute personne sensée et objective comprendra aisément que notre secteur et plus largement notre économie, sont aujourd'hui au bord du gouffre et tous les indicateurs socio-économiques sont dans le rouge, mais il est encore temps d'agir. Pour cela, il est indispensable que l'Etat, ses services, les collectivités territoriales et l'ensemble des partenaires sociaux-économique travaillent, décident et réfléchissent pour que tout soit mis en œuvre pour sauver notre modèle sociétal et nos territoires.

Nous avons tous le pouvoir d'être intelligents, justes et ambitieux.

Dans l'attente, je reste à votre disposition et je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Président
Joseph CALVI





Ariège

Monsieur le Sénateur
Alain DURAN
44 Ter Rue Pasteur
09300 LAVELANET

Réf 2015_07_038 JC/PC

Foix, le Vendredi 24 Juillet 2015

Monsieur le Sénateur,

C'est l'exaspération, pour ne pas dire la colère, qui est à l'origine de cette démarche.

Dans le cadre de la convention départementale pour la lutte contre le travail clandestin (signé notamment par la Préfecture, l'UT de la DIRECCTE et les autres partenaires), nous avons transmis une fiche de signalement pour la présence de véhicules et de main d'œuvre étrangères sur un chantier de l'OPH de l'Ariège à Amplaing 09400.

Selon les services de contrôle, ce chantier a été contrôlé 3 fois (dont 1 CODAF) et aucune infraction liée au travail clandestin n'a été relevée, seules quelques recommandations ont été faites en matière de sécurité et du travail en hauteur (apparemment sans contraventions).

Ces mêmes services nous ont informés qu'ils venaient (le 16 juillet 2015) de recevoir des déclarations de travailleurs détachés concernant l'entreprise DSA Midi-Pyrénées SAS (31 TOULOUSE), titulaire du marché façade et isolation thermique extérieure pour deux entités étrangères:

- Entreprise FETCHA du Portugal pour 4 salariés du 1er juillet au 31 juillet 2015
- Entreprise MAH RENT (travail temporaire) basée en HONGRIE

Je n'ai aucune information sur des contrôles effectués en vérification de ces deux entreprises.

Nous ignorons, si dans le premier cas (Entreprise Fetcha), le client final (OPH de l'Ariège) a accepté le sous-traitant comme l'impose le code des marchés publics, et s'il est au courant de ces pratiques.

S'il semblerait que le droit soit respecté dans cette affaire, vous nous permettrez de l'aborder du point de vue de la morale, des enjeux socio-économiques et de l'équité.

Comment peut-on accepter, qu'un organisme public comme l'OPH de l'Ariège réalise des logements sociaux avec des financements publics qui allient de la fiscalité, des cotisations sociales et d'autres enveloppes publiques, en laissant de telles pratiques s'exercer sur ses chantiers et dont on en connaît les conséquences en termes:

- De retombées fiscales
- De cotisations sociales
- De cotisations pour le financement de la prévention (médecine du travail, OPPBTP, etc.....)

- D'emploi, donc là aussi cotisations, coût du chômage, etc....
- Et en conséquence de pouvoir d'achat des ménages lié à ce secteur, sans parler du si fragile équilibre socio-économique de notre département.

Loin de nous, l'idée de stigmatiser les travailleurs étrangers ou les entreprises qui ne cherchent sûrement qu'à survivre dans le contexte économique européen actuel.

Il est temps que nous posions les problèmes avec honnêteté et responsabilité.

Comment voulez-vous que nos entreprises (et notamment les TPE qui représentent la très grande majorité d'entre elles, tant en nombre qu'en emploi), réussissent le tour de force de répondre aux attentes du gouvernement en termes d'emploi, d'apprentissage, d'investissement, de précarité énergétique, de développement durable, d'éco conditionnalité, en un mot, de compétitivité, tout en respectant une « foultitude » de règles administratives, financières, techniques, juridiques et sociales avec, en plus, des conditions de concurrences absolument déloyales :

- Main d'œuvre détachée (légale ou pas)
- La micro-entreprise (Ancien régime auto-entrepreneur) : TVA, niveau de déclarations par rapport à l'activité réelle, structuration en pool pour prendre des marchés à plusieurs, salariat déguisé pour certaines entreprises de la promotion immobilière. Sans parler de l'affaiblissement des recettes fiscales et des régimes de santé et de retraite.
- Pratiques de certaines entreprises « dites d'insertion » pour pratiquer des prix 20 à 30% en dessous du marché.

Sur ce dernier point, cela fait des années que la CAPEB de l'Ariège interroge les acteurs locaux de l'insertion sur les pratiques d'une entreprise d'insertion qui est aujourd'hui un vrai « système ». La meilleure façon de poser le problème est simple :

- Comment expliquer que seule cette entreprise (présente sur le chantier de l'OPH de l'Ariège à Amplaing), connaît un essor considérable (+100% de masse salariale en 2 ou 3 ans), alors que toutes les autres, petites ou grandes, perdent de l'effectif et des parts de marché.
- Une autre clef consiste à comparer ses parts de marché publics sur le Pays d'Olmes et sur le département, par rapport à ce qu'elle représente dans la branche (une entreprise sur 1736 du département et selon nos sources environ 24 salariés sur les 1792 salariés actuels).

Souvent, on nous oppose que cette entreprise possède un savoir-faire spécifique et qu'elle répond qualitativement aux exigences des maîtres de l'ouvrage.

Pour notre part, et au vu des réalisations visibles par tous, les entreprises qui sont régulièrement voire systématiquement écartées de ces marchés, possèdent à minima autant de compétences et de références avérées que celle-ci. Quant aux retombées de l'insertion, la seule fois où on nous a donné les renseignements en CDIAE sur les sorties « positives », après vérification, il ne s'agissait que de fausses déclarations (pour lesquelles il n'y a eu aucune suite !).

D'un point de vue qualitatif, nous ne sommes ni en mesure, ni dans un débat de jugement de compétence, et seuls, des services faisant autorité peuvent se prononcer dans ce domaine.

Dans un premier temps et dans l'attente de réponses, nous avons exclu de porter ce débat dans les médias, préférant revenir une dernière fois vers les acteurs et les décideurs locaux pour qu'ils prennent toute la mesure de cette situation qui n'a que trop duré.

Comme vous pouvez le constater, nous sommes aujourd'hui collectivement en proie à un sentiment de « révolte » devant autant de contradictions et surtout d'injustice face aux contraintes que l'on nous impose dans cette période qui est la pire crise économique du secteur depuis de nombreuses décennies.

Vous n'êtes pas sans ignorer que de nombreuses mesures législatives de libéralisation des marchés sont compensées, pour nous rassurer, par des mesures de contrôle ou de vérification. Nous citerons le travail clandestin, le contrôle des micro-entreprises, la décennale, l'inscription au RM et la vérification des qualifications par exemple.

Mais dans la réalité, les services de contrôle de proximité ont vu une baisse de 50% des effectifs et ne sont donc plus en

mesure de faire face et l'impunité gagne du terrain.

Toute personne sensée et objective comprendra aisément que notre secteur et plus largement notre économie sont aujourd'hui au bord du gouffre et tous les indicateurs socio-économiques sont dans le rouge.

Toutefois, à la CAPEB, nous ne nous sommes jamais laissé envahir par la fatalité et l'impuissance.

Si aujourd'hui la situation est d'une très grande gravité, il est encore temps d'agir.

Pour cela, il est indispensable que les Législateurs, l'Etat, ses services, les collectivités territoriales et l'ensemble des partenaires économiques travaillent, décident et réfléchissent pour que tout soit mis en œuvre pour sauver notre modèle sociétal et nos territoires.

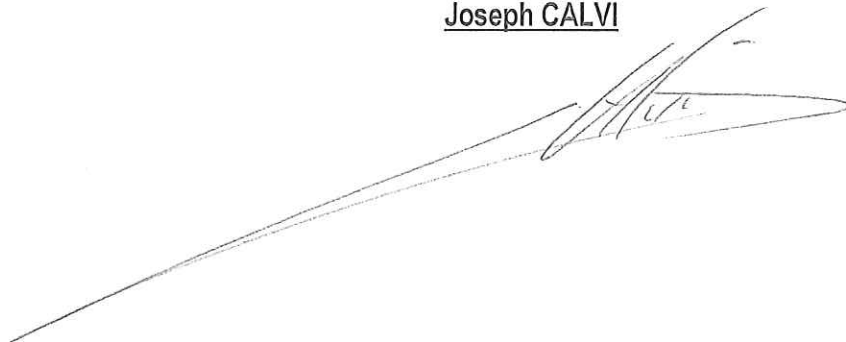
Nous avons tous le pouvoir d'être intelligents, justes et ambitieux.

Sur ces dossiers en particulier et sur ces problématiques plus générales, nous attendons des réponses précises, des décisions concrètes et des actes forts.

Cette démarche fera l'objet de plusieurs courriers : OPH de l'Ariège, Conseil Général, UT Direccte, vous-mêmes et le Président National de la CAPEB.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Sénateur, l'expression de ma plus parfaite considération.

Le Président
Joseph CALVI

A large, stylized handwritten signature in dark ink, extending from the right side of the page towards the left, below the printed name.



Ariège

Madame la Députée
MASSAT Frédérique
29 Rue Delcassé
09000 FOIX

Réf 2015_07_038 JC/PC

Foix, le Vendredi 24 Juillet 2015

Madame la Députée,

C'est l'exaspération, pour ne pas dire la colère, qui est à l'origine de cette démarche.

Dans le cadre de la convention départementale pour la lutte contre le travail clandestin (signé notamment par la Préfecture, l'UT de la DIRECCTE et les autres partenaires), nous avons transmis une fiche de signalement pour la présence de véhicules et de main d'œuvre étrangères sur un chantier de l'OPH de l'Ariège à Amplaing 09400.

Selon les services de contrôle, ce chantier a été contrôlé 3 fois (dont 1 CODAF) et aucune infraction liée au travail clandestin n'a été relevée, seules quelques recommandations ont été faites en matière de sécurité et du travail en hauteur (apparemment sans contraventions).

Ces mêmes services nous ont informés qu'ils venaient (le 16 juillet 2015) de recevoir des déclarations de travailleurs détachés concernant l'entreprise DSA Midi-Pyrénées SAS (31 TOULOUSE), titulaire du marché façade et isolation thermique extérieure pour deux entités étrangères:

- Entreprise FETCHA du Portugal pour 4 salariés du 1er juillet au 31 juillet 2015
- Entreprise MAH RENT (travail temporaire) basée en HONGRIE

Je n'ai aucune information sur des contrôles effectués en vérification de ces deux entreprises.

Nous ignorons, si dans le premier cas (Entreprise Fetcha), le client final (OPH de l'Ariège) a accepté le sous-traitant comme l'impose le code des marchés publics, et s'il est au courant de ces pratiques.

S'il semblerait que le droit soit respecté dans cette affaire, vous nous permettrez de l'aborder du point de vue de la morale, des enjeux socio-économiques et de l'équité.

Comment peut-on accepter, qu'un organisme public comme l'OPH de l'Ariège réalise des logements sociaux avec des financements publics qui allient de la fiscalité, des cotisations sociales et d'autres enveloppes publiques, en laissant de telles pratiques s'exercer sur ses chantiers et dont on en connaît les conséquences en termes:

- De retombées fiscales
- De cotisations sociales
- De cotisations pour le financement de la prévention (médecine du travail, OPPBTP, etc.....)

- D'emploi, donc là aussi cotisations, coût du chômage, etc....
- Et en conséquence de pouvoir d'achat des ménages lié à ce secteur, sans parler du si fragile équilibre socio-économique de notre département.

Loin de nous, l'idée de stigmatiser les travailleurs étrangers ou les entreprises qui ne cherchent sûrement qu'à survivre dans le contexte économique européen actuel.

Il est temps que nous posions les problèmes avec honnêteté et responsabilité.

Comment voulez-vous que nos entreprises (et notamment les TPE qui représentent la très grande majorité d'entre elles, tant en nombre qu'en emploi), réussissent le tour de force de répondre aux attentes du gouvernement en termes d'emploi, d'apprentissage, d'investissement, de précarité énergétique, de développement durable, d'éco conditionnalité, en un mot, de compétitivité, tout en respectant une « foultitude » de règles administratives, financières, techniques, juridiques et sociales avec, en plus, des conditions de concurrences absolument déloyales :

- Main d'œuvre détachée (légal ou pas)
- La micro-entreprise (Ancien régime auto-entrepreneur) : TVA, niveau de déclarations par rapport à l'activité réelle, structuration en pool pour prendre des marchés à plusieurs, salariat déguisé pour certaines entreprises de la promotion immobilière. Sans parler de l'affaiblissement des recettes fiscales et des régimes de santé et de retraite.
- Pratiques de certaines entreprises « dites d'insertion » pour pratiquer des prix 20 à 30% en dessous du marché.

Sur ce dernier point, cela fait des années que la CAPEB de l'Ariège interroge les acteurs locaux de l'insertion sur les pratiques d'une entreprise d'insertion qui est aujourd'hui un vrai « système ». La meilleure façon de poser le problème est simple :

- Comment expliquer que seule cette entreprise (présente sur le chantier de l'OPH de l'Ariège à Amplaing), connaît un essor considérable (+100% de masse salariale en 2 ou 3 ans), alors que toutes les autres, petites ou grandes, perdent de l'effectif et des parts de marché.
- Une autre clef consiste à comparer ses parts de marché publics sur le Pays d'Olmes et sur le département, par rapport à ce qu'elle représente dans la branche (une entreprise sur 1736 du département et selon nos sources environ 24 salariés sur les 1792 salariés actuels).

Souvent, on nous oppose que cette entreprise possède un savoir-faire spécifique et qu'elle répond qualitativement aux exigences des maîtres de l'ouvrage.

Pour notre part, et au vu des réalisations visibles par tous, les entreprises qui sont régulièrement voire systématiquement écartées de ces marchés, possèdent à minima autant de compétences et de références avérées que celle-ci. Quant aux retombées de l'insertion, la seule fois où on nous a donné les renseignements en CDIAE sur les sorties « positives », après vérification, il ne s'agissait que de fausses déclarations (pour lesquelles il n'y a eu aucune suite !).

D'un point de vue qualitatif, nous ne sommes ni en mesure, ni dans un débat de jugement de compétence, et seuls, des services faisant autorité peuvent se prononcer dans ce domaine.

Dans un premier temps et dans l'attente de réponses, nous avons exclu de porter ce débat dans les médias, préférant revenir une dernière fois vers les acteurs et les décideurs locaux pour qu'ils prennent toute la mesure de cette situation qui n'a que trop duré.

Comme vous pouvez le constater, nous sommes aujourd'hui collectivement en proie à un sentiment de « révolte » devant autant de contradictions et surtout d'injustice face aux contraintes que l'on nous impose dans cette période qui est la pire crise économique du secteur depuis de nombreuses décennies.

Vous n'êtes pas sans ignorer que de nombreuses mesures législatives de libéralisation des marchés sont compensées, pour nous rassurer, par des mesures de contrôle ou de vérification. Nous citerons le travail clandestin, le contrôle des micro-entreprises, la décennale, l'inscription au RM et la vérification des qualifications par exemple.

Mais dans la réalité, les services de contrôle de proximité ont vu une baisse de 50% des effectifs et ne sont donc plus en

mesure de faire face et l'impunité gagne du terrain.

Toute personne sensée et objective comprendra aisément que notre secteur et plus largement notre économie sont aujourd'hui au bord du gouffre et tous les indicateurs socio-économiques sont dans le rouge.

Toutefois, à la CAPEB, nous ne nous sommes jamais laissé envahir par la fatalité et l'impuissance.

Si aujourd'hui la situation est d'une très grande gravité, il est encore temps d'agir.

Pour cela, il est indispensable que les Législateurs, l'Etat, ses services, les collectivités territoriales et l'ensemble des partenaires économiques travaillent, décident et réfléchissent pour que tout soit mis en œuvre pour sauver notre modèle sociétal et nos territoires.

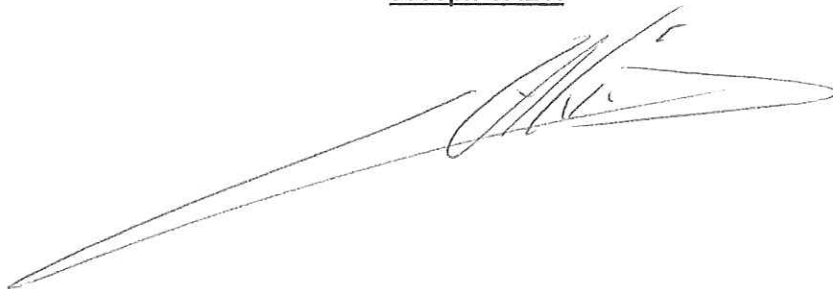
Nous avons tous le pouvoir d'être intelligents, justes et ambitieux.

Sur ces dossiers en particulier et sur ces problématiques plus générales, nous attendons des réponses précises, des décisions concrètes et des actes forts.

Cette démarche fera l'objet de plusieurs courriers : OPH de l'Ariège, Conseil Général, UT Direccte, vous-mêmes et le Président National de la CAPEB.

Je vous prie d'agréer, Madame la Députée, l'expression de ma plus parfaite considération.

Le Président
Joseph CALVI

A large, stylized handwritten signature in dark ink, likely belonging to Joseph Calvi, is written over the printed name. The signature is fluid and extends horizontally across the page.



Ariège

Monsieur le Député
FAURE ALAIN
2 Rue du Camp
09100 PAMIER

Réf 2015_07_038 JC/PC

Foix, le Vendredi 24 Juillet 2015

Monsieur le Député,

C'est l'exaspération, pour ne pas dire la colère, qui est à l'origine de cette démarche.

Dans le cadre de la convention départementale pour la lutte contre le travail clandestin (signé notamment par la Préfecture, l'UT de la DIRECCTE et les autres partenaires), nous avons transmis une fiche de signalement pour la présence de véhicules et de main d'œuvre étrangères sur un chantier de l'OPH de l'Ariège à Amplaing 09400.

Selon les services de contrôle, ce chantier a été contrôlé 3 fois (dont 1 CODAF) et aucune infraction liée au travail clandestin n'a été relevée, seules quelques recommandations ont été faites en matière de sécurité et du travail en hauteur (apparemment sans contraventions).

Ces mêmes services nous ont informés qu'ils venaient (le 16 juillet 2015) de recevoir des déclarations de travailleurs détachés concernant l'entreprise DSA Midi-Pyrénées SAS (31 TOULOUSE), titulaire du marché façade et isolation thermique extérieure pour deux entités étrangères:

- Entreprise FETCHA du Portugal pour 4 salariés du 1er juillet au 31 juillet 2015
- Entreprise MAH RENT (travail temporaire) basée en HONGRIE

Je n'ai aucune information sur des contrôles effectués en vérification de ces deux entreprises.

Nous ignorons, si dans le premier cas (Entreprise Fetcha), le client final (OPH de l'Ariège) a accepté le sous-traitant comme l'impose le code des marchés publics, et s'il est au courant de ces pratiques.

S'il semblerait que le droit soit respecté dans cette affaire, vous nous permettrez de l'aborder du point de vue de la morale, des enjeux socio-économiques et de l'équité.

Comment peut-on accepter, qu'un organisme public comme l'OPH de l'Ariège réalise des logements sociaux avec des financements publics qui allient de la fiscalité, des cotisations sociales et d'autres enveloppes publiques, en laissant de telles pratiques s'exercer sur ses chantiers et dont on en connaît les conséquences en termes:

- De retombées fiscales
- De cotisations sociales
- De cotisations pour le financement de la prévention (médecine du travail, OPPBTP, etc.....)

- D'emploi, donc là aussi cotisations, coût du chômage, etc....
- Et en conséquence de pouvoir d'achat des ménages lié à ce secteur, sans parler du si fragile équilibre socio-économique de notre département.

Loin de nous, l'idée de stigmatiser les travailleurs étrangers ou les entreprises qui ne cherchent sûrement qu'à survivre dans le contexte économique européen actuel.

Il est temps que nous posions les problèmes avec honnêteté et responsabilité.

Comment voulez-vous que nos entreprises (et notamment les TPE qui représentent la très grande majorité d'entre elles, tant en nombre qu'en emploi), réussissent le tour de force de répondre aux attentes du gouvernement en termes d'emploi, d'apprentissage, d'investissement, de précarité énergétique, de développement durable, d'éco conditionnalité, en un mot, de compétitivité, tout en respectant une « foultitude » de règles administratives, financières, techniques, juridiques et sociales avec, en plus, des conditions de concurrence absolument déloyales :

- Main d'œuvre détachée (légal ou pas)
- La micro-entreprise (Ancien régime auto-entrepreneur) : TVA, niveau de déclarations par rapport à l'activité réelle, structuration en pool pour prendre des marchés à plusieurs, salariat déguisé pour certaines entreprises de la promotion immobilière. Sans parler de l'affaiblissement des recettes fiscales et des régimes de santé et de retraite.
- Pratiques de certaines entreprises « dites d'insertion » pour pratiquer des prix 20 à 30% en dessous du marché.

Sur ce dernier point, cela fait des années que la CAPEB de l'Ariège interroge les acteurs locaux de l'insertion sur les pratiques d'une entreprise d'insertion qui est aujourd'hui un vrai « système ». La meilleure façon de poser le problème est simple :

- Comment expliquer que seule cette entreprise (présente sur le chantier de l'OPH de l'Ariège à Amplaing), connaît un essor considérable (+100% de masse salariale en 2 ou 3 ans), alors que toutes les autres, petites ou grandes, perdent de l'effectif et des parts de marché.
- Une autre clef consiste à comparer ses parts de marché publics sur le Pays d'Olmes et sur le département, par rapport à ce qu'elle représente dans la branche (une entreprise sur 1736 du département et selon nos sources environ 24 salariés sur les 1792 salariés actuels).

Souvent, on nous oppose que cette entreprise possède un savoir-faire spécifique et qu'elle répond qualitativement aux exigences des maîtres de l'ouvrage.

Pour notre part, et au vu des réalisations visibles par tous, les entreprises qui sont régulièrement voire systématiquement écartées de ces marchés, possèdent à minima autant de compétences et de références avérées que celle-ci. Quant aux retombées de l'insertion, la seule fois où on nous a donné les renseignements en CDIAE sur les sorties « positives », après vérification, il ne s'agissait que de fausses déclarations (pour lesquelles il n'y a eu aucune suite !).

D'un point de vue qualitatif, nous ne sommes ni en mesure, ni dans un débat de jugement de compétence, et seuls, des services faisant autorité peuvent se prononcer dans ce domaine.

Dans un premier temps et dans l'attente de réponses, nous avons exclu de porter ce débat dans les médias, préférant revenir une dernière fois vers les acteurs et les décideurs locaux pour qu'ils prennent toute la mesure de cette situation qui n'a que trop duré.

Comme vous pouvez le constater, nous sommes aujourd'hui collectivement en proie à un sentiment de « révolte » devant autant de contradictions et surtout d'injustice face aux contraintes que l'on nous impose dans cette période qui est la pire crise économique du secteur depuis de nombreuses décennies.

Vous n'êtes pas sans ignorer que de nombreuses mesures législatives de libéralisation des marchés sont compensées, pour nous rassurer, par des mesures de contrôle ou de vérification. Nous citerons le travail clandestin, le contrôle des micro-entreprises, la décennale, l'inscription au RM et la vérification des qualifications par exemple.

Mais dans la réalité, les services de contrôle de proximité ont vu une baisse de 50% des effectifs et ne sont donc plus en

mesure de faire face et l'impunité gagne du terrain.

Toute personne sensée et objective comprendra aisément que notre secteur et plus largement notre économie sont aujourd'hui au bord du gouffre et tous les indicateurs socio-économiques sont dans le rouge.

Toutefois, à la CAPEB, nous ne nous sommes jamais laissé envahir par la fatalité et l'impuissance.

Si aujourd'hui la situation est d'une très grande gravité, il est encore temps d'agir.

Pour cela, il est indispensable que les Législateurs, l'Etat, ses services, les collectivités territoriales et l'ensemble des partenaires économiques travaillent, décident et réfléchissent pour que tout soit mis en œuvre pour sauver notre modèle sociétal et nos territoires.

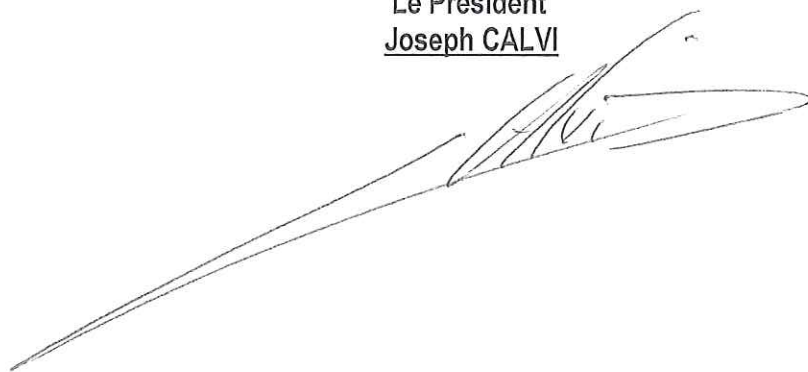
Nous avons tous le pouvoir d'être intelligents, justes et ambitieux.

Sur ces dossiers en particulier et sur ces problématiques plus générales, nous attendons des réponses précises, des décisions concrètes et des actes forts.

Cette démarche fera l'objet de plusieurs courriers : OPH de l'Ariège, Conseil Général, UT Direccte, vous-mêmes et le Président National de la CAPEB.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Député, l'expression de ma plus parfaite considération.

Le Président
Joseph CALVI

A large, stylized handwritten signature in black ink, likely belonging to Joseph Calvi, extending from the right side of the page towards the center.

ENVOYE le 28/7/2015



Ariège

UT DE LA DIRECCTE
Monsieur le Directeur Robert CLAUDE
30 Avenue du Général De Gaulle
BP 10093
09007 FOIX CEDEX

Réf 2015_07_037 JC/PC

Foix, le Mardi 28 Juillet 2015

Monsieur le Directeur,

Dans le cadre de la convention départementale pour la lutte contre le travail clandestin (signé notamment avec la préfecture et vos services), nous avons transmis une fiche de signalement pour la présence de très nombreux véhicules et de main d'œuvre étrangères sur un chantier de l'OPH de l'Ariège à Amplaing 09400.

Suite aux informations de vos services, nous avons adressé plusieurs courriers à :

- Madame la Préfète de l'Ariège
- Monsieur le Président du Conseil Départemental
- Monsieur le Président de l'OPH de l'Ariège

Vous trouverez, pour information, ces différents courriers ci-joint.

Je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, l'expression de mes Cordiales Salutations.

Le Président
Joseph CALVI